

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

CALENDRIER DES SÉANCES 2022 MODIFIÉ

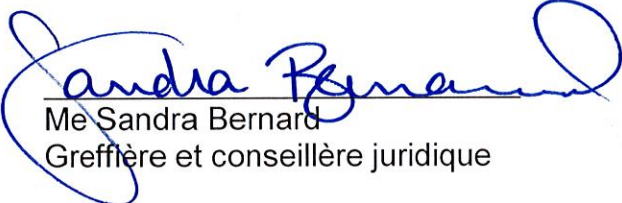
AVIS PUBLIC est donné par les présentes, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* ;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 adopté le 15 novembre 2021 est modifié ;

QUE la séance prévue le 1^{er} août 2022 est retirée du calendrier des séances ordinaires du conseil ;

QU'une séance ordinaire du conseil aura lieu le 15 août 2022, à 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

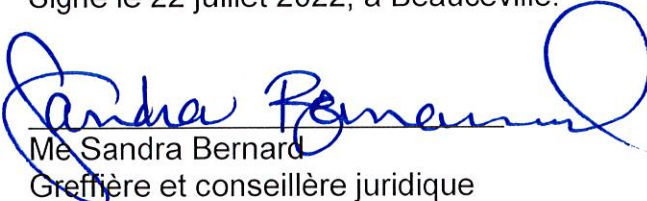
Donné à Beauceville, ce 22 juillet 2022.


Me Sandra Bernard
Greffière et conseillère juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 22 juillet 2022.

Signé le 22 juillet 2022, à Beauceville.


Me Sandra Bernard
Greffière et conseillère juridique